



Section des cantons de Noailles-Nivillers  
8, Grande Rue  
60510 Le Fay-Saint-Quentin  
06 85 15 37 80

Yves Rome, président de la CCRB  
20 bis, avenue de la Libération  
BP 40  
60510 Bresles

Le Fay-Saint-Quentin, le 8 mars 2013

Objet : assainissement non collectif

Monsieur le président,

Dans votre courrier du 18 février dernier, vous insinuez que des informations imprécises, et donc erronées, avaient été diffusées aux usagers des Spancs.

Permettez-nous de contester vos propos et de vous faire une proposition.

Nous demandons aux usagers des Spancs de vérifier nos informations sur le site internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et sur celui de l'association CLCV.

En effet, la loi Grenelle II est très claire : le délai de fréquence des contrôles ANC, pour vérifier que l'installation fonctionne correctement et qu'elle est bien entretenue, est passé à 10 ans depuis le 12 juillet 2012. Et non quatre ans comme cela a été décidé abusivement par les élus de la CCRB.

La somme de 138,40 euros prélevée par Veolia tous les quatre ans pour un simple visuel de 15 minutes paraît abusive pour les usagers. De plus, vous ne pouvez leur réclamer cette redevance avant d'avoir effectué le contrôle de l'installation et remis le rapport y afférent, comme le prévoit la loi.

Loin de « lisser » la redevance réclamée, ce service dit « public » devient ici le prétexte à la création d'une rente, pour ne pas dire d'un racket.

Afin de vous éviter la recherche et l'obtention de prix dit « compétitifs » au travers d'appels d'offres au profit de groupes privés, actuellement Veolia, nous proposons de mettre en place pour la gestion de l'eau et l'assainissement, comme l'autorise la loi, une régie publique pour permettre de contrôler à 100 % ce secteur stratégique et de maîtriser les coûts de production, de distribution et de contrôle d'assainissement en faisant appel à un outil échappant aux lois des marchés financiers.

Dans ce cadre pourrait être envisagée la création d'une tranche minimale gratuite correspondant aux besoins vitaux en eau de chaque être humain (environ 15 m<sup>3</sup> par personne et par an), comme le propose la fondation de Danielle Mitterrand.

L'eau, ressource vitale et patrimoine de l'humanité, ne doit pas être une marchandise au service d'intérêts privés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations citoyennes,

Pour la section des cantons de Noailles-Nivillers,  
Jean-Michel Cuvillier